PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le quatorze octobre à neuf heures trente, les membres du Conseil d'Administration de la Société Coopérative CENTRE OUEST CÉRÉALES se sont réunis à JAUNAY-CLAN sur convocation du président :

Extrait

I – RESOLUTIONS SUITE A LA NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

1/ FIN DE MISSION DES CADRES DIRIGEANTS.

Le Président rappelle que le conseil d'administration du 18/01/2010 avait décidé de confier l'intérim de la direction générale conjointement à Messieurs Gilbert BEGUE et Jean-Paul PICARD.

Avec l'arrivée de Monsieur Thierry LEFEVRE, le Président propose au conseil d'administration de mettre fin à cet intérim.

Le Président remercie MM Gilbert BEGUE et Jean-Paul PICARD d'avoir assuré avec dévouement et professionnalisme cette mission de direction générale.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité cette proposition.

2/NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL.

Le président informe le conseil d'administration que Monsieur Thierry LEFEVRE a pris officiellement ses fonctions le 4 octobre 2010.

Ce dernier atteste ne pas tomber sous le coup des incompatibilités prévues en ce qui concerne les directeurs par l'article R.524-9 du code rural et a établi et signé la déclaration correspondante.

Le directeur général exerce ses fonctions sous la direction, le contrôle et la surveillance du conseil d'administration qu'il représente vis-à-vis des tiers dans la limite des pouvoirs qui lui sont confiés par délibération du conseil d'administration.

...

Le président demande au conseil d'administration de bien vouloir approuver la nomination de Monsieur Thierry LEFEVRE au poste de directeur général de Centre Ouest Céréales selon les conditions qui viennent d'être énoncées.

Le conseil d'administration approuve cette nomination :

3/DÉLÉGATION DE POUVOIRS ET DE SIGNATURE.

Le conseil d'administration délègue à son directeur général, Monsieur Thierry LEFEVRE avec faculté de subdélégation, les pouvoirs suivants :

- Prendre toutes dispositions pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des services généraux de la coopérative ;
- ...
- Faire ouvrir et fonctionner dans toute banque ou établissements de crédit tous comptes courants, comptes de dépôt ou autres ;
- Fixer l'emploi des disponibilités ;

- Faire souscrire, endosser, accepter et acquitter tous effets de commerce ou autres, créer tous effets en contrepartie des récoltes apportées par les sociétaires ;
- Agir en justice dans tous les litiges opposant la coopérative à ses adhérents, ou à ses clients et fournisseurs.

Cette résolution est mise aux voix.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité cette résolution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures 30.

Samuel DUPUIS — Philippe DELAFOND

Secrétaire — Président

